



Rapport de situation 2017 du Département du Cantal en matière de développement durable

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
1- LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE.....	6
1.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	6
<i>Le plan de déplacement de l'administration (PDA)</i>	6
<i>Les travaux de rénovation thermique</i>	6
1.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	6
<i>Développement des e-services et du réseau de télécentres</i>	6
<i>Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie</i>	6
<i>Le réseau Cantal Lib'</i>	6
2- PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	7
2.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	7
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers</i>	7
<i>Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier</i>	7
2.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	7
<i>Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques</i>	7
<i>Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)</i>	7
<i>Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	7
<i>Conventions avec des structures partenaires</i>	8
3- EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	8
3.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	8
<i>Politique ressources humaines</i>	8
3.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	8
<i>Accès à la culture</i>	8
<i>Politique jeunesse</i>	9
<i>Accès au sport</i>	9
4- COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS.....	9
4.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	9
<i>Clauses sociales dans les marchés publics</i>	9
4.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	9
<i>Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarités » et Mission logement</i>	9
<i>La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)</i>	10
<i>Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables</i>	10
<i>Projet Cyber Cantal – Télémédecine Mobilité</i>	10
5- DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	11
5.1 DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ	11
<i>Démarches de dématérialisation</i>	11
<i>Gestion et réduction des déchets</i>	11
<i>Commande publique/achats durables</i>	11
5.2 DANS LES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES	12
<i>Plateforme Agrilocal 15</i>	12
<i>Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles</i>	12
CONCLUSION.....	12

INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire. »

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action départementale de chacune des **5 finalités du développement durable** (décret numéro 2011-687 du 17 juin 2011) :

- **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
(aménagement du territoire, gestion des déplacements, performance énergétique, sources d'énergie...)
- **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
(diversité et protection des habitats et des espèces, gestion de l'eau, lutte contre les pollutions...)
- **Epanouissement de tous les êtres humains**
(éducation, formation, culture, participation citoyenne, parité professionnelle...)
- **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
(inclusion sociale, logement, accès aux soins, politiques envers les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, relations intergénérationnelles, coopération territoriale...)
- **Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
(emploi, agriculture, sylviculture, développement industriel, tourisme, gestion des déchets, démarche d'éco-responsabilité...)

Le rapport de développement durable 2017 du Département du Cantal, sans rechercher l'exhaustivité, met en lumière, par finalité, des exemples concrets impulsés au profit de la collectivité d'une part, et au bénéfice du territoire et de ses usagers d'autre part. Il valorise notamment les actions initiées dans le cadre du programme d'action 2011-2014 de l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial, qui s'inscrivent désormais dans le programme de développement durable validé par l'Assemblée départementale en juin 2017.

1- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

1.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Le plan de déplacement de l'administration (PDA)

Le PDA, arrêté en juin 2014 par le Conseil départemental, regroupe 13 actions inscrites au Plan Climat Energie Territorial. Dans ce cadre, le développement du télétravail se poursuit avec 10 nouvelles candidatures en 2016 (au total 48 agents désormais concernés). La pratique de la visioconférence atteint un rythme soutenu grâce au déploiement d'un matériel simple d'utilisation et un accompagnement renforcé sur l'intranet. Les formations en interne se développent également avec 326 jours en 2016, représentant 10 % du nombre total de formations suivies par les agents.

Les travaux de rénovation thermique

Les travaux de rénovation thermique se poursuivent dans les collèges (dans le cadre du programme annuel des travaux d'entretien, remise en état, améliorations et travaux divers) et autres bâtiments départementaux. Ces travaux concernent principalement des changements des menuiseries extérieures (4 collèges concernés en 2016). Le projet d'isolation thermique de l'EGP en préparation (avant-projet) prévoit le remplacement des allèges par des caissons isolants et l'installation de pare-soleil sur l'ensemble du bâtiment. Les travaux devraient être réalisés avant l'été 2018. Une étude doit être également lancée pour la réalisation de travaux de rénovation thermique sur l'hôtel du département.

1.2 Dans les politiques départementales

Développement des e-services et du réseau de télécentres

Le Département poursuit le développement des e-services permettant de multiplier les possibilités de démarches en ligne (Pass Cantal, transport, médiathèque, archives,...) et accompagne les collectivités du département à la dématérialisation des procédures (marchés en ligne, atlas Cantal, cadastre numérisé,...). Le Conseil départemental a développé depuis 2006 un réseau de télécentres, qui compte aujourd'hui 10 sites répartis sur le territoire, dont un espace de coworking à gestion privée à Aurillac. Deux autres télécentres sont également en projet à Pierrefort et Montsalvy. L'année 2016 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau télécentre installé dans les locaux d'A2EX, construit par le Département sur le campus d'Aurillac et mis à disposition de l'université Clermont-Auvergne. Une première journée porte-ouverte a été organisée en juin 2016 dans les télécentres du département.

Partenariat technique et financier dans le domaine de l'énergie

Le Département apporte un soutien financier à l'association Bois énergie 15 et méthanisation (10 000 € en 2017) dans le cadre d'une part, de sa mission de sensibilisation et d'animation sur la transition énergétique visant spécifiquement un public « non domestique », et d'autre part, d'une mission d'animation et de soutien technique au développement de l'utilisation du bois énergie et de la biomasse. Le Département soutient également l'association SOLIHA Cantal (6 000€ en 2017) dans le cadre de sa mission d'Espace Info Energie à destination des particuliers.

Le réseau Cantal Lib'

Le Département a développé récemment le réseau en créant 6 services de lignes express permettant d'offrir une alternative rapide, confortable et sécurisée à la voiture à un coût attractif. Si le réseau reste majoritairement fréquenté par une clientèle scolaire, certaines lignes express ont trouvé leur public, avec notamment 17 500 tickets unités délivrés sur la seule ligne Aurillac-Mauriac en 2016. Les nouvelles offres à vocation touristique développées afin de renforcer l'attractivité du réseau (bus des neiges et les navettes pour accéder au Grand site Puy Mary depuis 4 maisons de sites) ont été reconduites avec succès (4634 usagers en 6 semaines pour le bus des neiges).

2- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

2.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers

En amont de la réalisation du programme de travaux de restauration d'ouvrages d'art, une mission de prospection des ouvrages est réalisée chaque année en lien avec la protection des chauves-souris par un prestataire spécialisé (mesures de conservation, chantier différé si nécessaire). Des formations à la connaissance des plantes exotiques envahissantes et à l'adaptation des techniques d'entretien des bords de route pour limiter leur développement ont également été organisées à destination des agents de la DRD. Des formations et des procédures spécifiques ont été proposées concernant la lutte contre l'ambrosie, dont la présence a été détectée sur certains secteurs en bord de voiries départementales.

Prise en compte des enjeux environnementaux dans les procédures d'aménagement foncier

Le Département fait intervenir la Mission haies pour former et sensibiliser les propriétaires et membres de la CCAF au rôle des haies, pour accompagner le bureau d'étude environnement pour l'étude préalable et l'étude d'impact, et pour l'organisation de bourses d'échange d'arbres et plantations à la fin des opérations. La bourse aux arbres et la première tranche du programme de plantation de haies et d'alignements d'arbres ont été conduites en 2016 suite à la clôture de l'aménagement foncier sur la commune de Vernols fin 2015.

2.2 Dans les politiques départementales

Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques

La mise en œuvre du schéma départemental s'est poursuivie avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne, avec notamment : le développement de l'appui technique à la mise en œuvre des programmes existants (Alagnon, Célé) et à la définition de nouveaux programmes (Tarentaine, affluents rive droite Truyère) et de l'assistance technique aux projets spécifiques des collectivités (continuité écologique) ; l'animation du groupe « milieux aquatiques » départemental ; la reconduction du programme de suivi de la qualité de eaux superficielles élargi à 20 points de suivi. Le partenariat avec la fédération de pêche 15 a été renouvelé dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs (12 000 euros) autour de la promotion touristique de la pêche, la sensibilisation aux milieux aquatiques et la mise en œuvre coordonnées de l'accompagnement et de la mobilisation des acteurs locaux dans la gestion des milieux aquatiques.

Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (MAGE)

La MAGE poursuit sa mission d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement ou d'eau potable et d'appui aux procédures de protection de captages. Elle a notamment développé l'accompagnement des démarches de plans locaux de production et de distribution d'eau potable, des diagnostics ou schémas d'eau potable ou assainissement ainsi qu'une nouvelle action d'animation du réseau départemental des techniciens SPANC (Services Public d'Assainissement Non Collectif). La MAGE a également mis en place en 2016 un réseau départemental de suivi du débit de sources d'eau potable (15 ressources réparties sur le territoire) en collaboration avec les collectivités gestionnaires, avec pour objectif d'améliorer la connaissance et assurer une veille sur les évolutions à court, moyen et long terme des débits mesurés.

Réseau départemental d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La Mission Espaces Naturels et Ruraux anime un réseau ENS départemental, dans le cadre d'une démarche de concertation et de contractualisation avec des collectivités locales identifiées comme

porteurs de projet. Le réseau est aujourd'hui composé de 14 sites, dont 10 ont bénéficié d'un premier contrat ENS avec le Département. En 2016, le bilan de la mise en œuvre des contrats ENS et une évaluation du dispositif départemental et du réseau de sites bénéficiant du label a été finalisé en vue de définir une stratégie de redynamisation de la politique départementale en faveur de ce patrimoine d'exception. L'animation du réseau s'est poursuivie avec l'accompagnement de la réalisation de bilans pour 2 sites et de la mise en œuvre de 2 programmes d'actions définis dans le cadre de contrats ENS (appui technique et financier). Parallèlement la structuration d'une offre touristique basée sur la découverte des ENS du département a été réalisée en concertation avec les offices du tourisme. Des outils de communication ont ainsi été élaborés : une brochure, la mise à jour du site internet espace-nature.cantal.fr et la création d'un page face book dédiée.

Conventions avec des structures partenaires

Le Département soutient dans le cadre de conventions ou d'attribution de subvention à des structures dont les objets et les compétences participent aux objectifs de la politique départementale en matière de patrimoine naturel et milieux aquatiques. En 2017 : CPIE Haute Auvergne (20 000 €), Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (11 820 €), Mission Haies (10 000 €), Fédération des Pêcheurs (12 212 €), SIGAL (15 000 €), Syndicat mixte du Bassin de la Rance et du Célé (15 000 €).

3- Epanouissement de tous les êtres humains

3.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Politique ressources humaines

Plusieurs actions témoignent de la volonté du Département de proposer à ces agents un cadre de travail de qualité. On peut notamment citer une politique de formation ambitieuse, avec 3128 jours de formation et 747 agents ayant suivi au moins une formation en 2016. La collectivité favorise également la mobilité interne des agents (39 agents en 2016) et préserve les déroulements de carrière malgré l'accroissement de la réduction des ressources imposé aux départements. Dans le cadre des prestations sociales gérées directement par la DRH, la collectivité contribue à la délivrance des titres restaurant (801 agents concernés en 2016) et au financement des contrats prévoyances (327 agents bénéficiaires en 2016). Le Département est en outre impliqué en matière d'emploi ou de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, ainsi on constate en 2016 un taux de travailleurs handicapés au sein de la collectivité de 6,64 %.

3.2 Dans les politiques départementales

Accès à la culture

Le Département a validé en juin 2016 un nouveau schéma départemental de l'action culturelle 2017-2021 qui prévoit notamment la programmation d'une offre culturelle de qualité sur l'ensemble du territoire au plus près des cantaliens, avec l'ambition d'atteindre des publics variés dans leurs pratiques et dans leurs goûts. Parmi les outils déjà mis en place, le portail www.culture.cantal.fr propose gratuitement à tous les cantaliens l'accès à de nouveaux services : réservation des documents de la médiathèque en ligne, agenda de l'ensemble des manifestations culturelles proposées sur le département, accès à un bouquet de ressources numériques (films, titres de presse, base de ressources d'autoformation,...). 8689 internautes ont utilisé ces services en 2016. Au-delà de la desserte documentaire des communes, la médiathèque départementale a développé des activités à destination d'un public large avec notamment des interventions dans les EPHAD (10 établissements en 2016) et des actions en direction de la petite enfance (journée « Lire des livres aux bébés...quelle (bonne) idée ? » le 22 septembre). Les grands rendez-vous culturels ont été maintenus à l'image du festival Hibernarock qui a fêté ses 10 ans en 2016, rayonnant sur l'ensemble du territoire avec 18

concerts réunissant plus de 3000 spectateurs. Par ailleurs, le service de développement culturel propose des projets artistiques départementaux en partenariat avec l'éducation nationale ou les écoles de musiques du département, afin de sensibiliser le public par la rencontre et l'échange des artistes.

Politique jeunesse

Dans le domaine de l'éducation, le Département développe un plan de modernisation des collèges publics qui s'organise en deux grands volets : opérations lourdes de restructuration (engagement des travaux au collège Jules ferry) et opérations plus réduites de sécurité, de remise en état du bâti et d'aménagement de locaux. Côté numérique, le déploiement de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) Auvergne 3^{ème} génération se poursuit avec le renouvellement du marché jusqu'à la rentrée 2017. Le Conseil départemental a poursuivi son engagement au côté de ses partenaires (rectorat, collectivités) pour le développement du numérique éducatif du 1^{er} au 2nd degré (déploiement des connexions à la fibre optique, équipement en matériel pour élèves et enseignants, préparation du transfert de la maintenance à la rentrée 2017).

Un guichet unique jeunesse a été mis en place en 2015 pour mieux accueillir, renseigner, accompagner et orienter les jeunes et leurs familles. De nombreux dispositifs sont en effet déployés en faveur des jeunes notamment le chéquier activités du Pass Cantal (7752 chéquiers sur 2016-2017, ouverts pour la première fois aux 3-17ans), les bourses (493 collégiens ou étudiants concernés), le soutien à la mobilité (aide au permis de conduire : 1087 jeunes).

Accès au sport

A travers la charte départementale pour le développement du sport pour la période 2013-2016, l'engagement du Département s'est notamment traduit en 2016 par un soutien à l'organisation de 18 compétitions sportives de niveau national et 3 courses hors stade, par un soutien aux clubs collectifs qui évoluent en niveau national, et également par le soutien d'actions via des conventions d'objectifs avec 19 comités départementaux sportifs. La troisième édition du Cantal Tour Sport s'est tenue avec succès permettant à 4808 jeunes de bénéficier gratuitement sur 5 sites d'une trentaine d'activités sportives et de loisirs de pleine nature.

La nouvelle politique sportive à mettre en œuvre à partir de 2017, intitulée Contrat Sport Cantal a été validée en décembre 2016. Elle est orientée autour de 3 plateaux : le mouvement fédéral et les clubs ; les activités physiques de pleine nature ; les activités relevant du sport santé, du sport bien-être ou du sport au travail.

4- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

4.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Clauses sociales dans les marchés publics

Concernant la prise en compte des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, un travail est en cours dans le cadre de la réalisation d'un guide de la commande publique actualisé (axe : « promouvoir l'achat durable et responsable »). A noter que des clauses sociales sont d'ores et déjà intégrées dans le cadre des procédures de Partenariat Public-Privé, et que les prestations de nettoyage des locaux de l'EGP et de l'HDD font l'objet d'un marché réservé aux entreprises adaptées.

4.2 Dans les politiques départementales

Programme d'Intérêt Général (PIG) « solidarités » et Mission logement

Sur un principe d'équité territoriale le Conseil départemental a signé avec l'ANAH et l'Etat, la convention pour un PIG intitulé « Solidarités » dédié à la lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique et à l'adaptation des logements liée au maintien à domicile. Ce PIG est opérationnel depuis le 1^{er} janvier

2015 pour la période 2015-2017, il est déployé sur 12 communautés de communes. Sa mise en œuvre a été confiée à SOLIHA, il donne un égal accès des cantaliens aux études préalables nécessaires ensuite aux demandes de financement de travaux d'amélioration des logements. Bilan depuis 2015 : 500 propriétaires occupants ont obtenu un financement pour leur projet de rénovation (gain énergétique moyen de 42 %).

La Mission logement, créée au 1^{er} janvier 2013 et rattachée à la direction du Pôle Solidarité Départementale (PSD), occupe une dimension transversale en assurant la cohérence des actions en faveur du logement avec l'ensemble des dispositifs du PSD et autres directions.

La politique d'insertion et la Mission Fonds Social Européen (FSE)

Chef de file de la politique d'insertion, le Conseil départemental a adopté le Pacte Territorial d'Insertion (PTI) 2015-2020, fixant les engagements partagés de l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département, et sa déclinaison opérationnelle le Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2017. Il inscrit ainsi son action dans une logique de complémentarité des dispositifs et des acteurs impliqués sur le territoire.

Dans ce cadre, le Département a fait notamment le choix de devenir organisme intermédiaire pour la gestion du FSE dont il est officiellement en charge depuis le 20 novembre 2015 (enveloppe de 2,5 millions d'euros). L'année 2016 aura été l'année de mise en œuvre complète de cette délégation, permettant ainsi le versement de 625 000 € aux porteurs de projets pour soutenir 22 opérations (75 % des crédits consacrés à l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi dans les structures de l'insertion par l'activité économique). La gestion de ces crédits européens est assurée par la Mission FSE rattachée à la DGS.

Politique en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des adultes vulnérables

Conformément à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV), la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie a été installée en septembre 2016. Présidée par le Président du Conseil départemental et vice-présidée par le Directeur Général de l'ARS, elle réunit l'ensemble des organismes susceptibles de contribuer au financement de la perte d'autonomie : l'ANAH, caisses d'assurance maladie, de retraite, mutuelles. Elle vise à mieux coordonner les actions de prévention mise en œuvre par ces différents financeurs.

Concernant les personnes handicapées, l'année 2016 a été marquée par un appel à projet d'envergure pour lequel le Président du Conseil départemental a autorisé la création de 5 foyers de vie de 40 places chacun : 4 pour accueillir des personnes atteintes de handicap psychique et 1 pour accueillir des personnes atteintes de handicap sensoriel. Ces structures permettront de créer des dizaines d'emplois et contribueront à faire vivre des territoires tout en répondant à des besoins non couverts sur le Cantal, mais également à l'échelon régional voire national.

Projet Cyber Cantal – Télémédecine Mobilité

L'expérimentation Cyber Cantal télémédecine (prolongée jusqu'en 2018) a démontré l'intérêt de la télémédecine pour réduire certaines inégalités d'accès aux soins. Cependant, les coûts apparaissent trop élevés (32 000 € pour un équipement complet et un coût annuel de fonctionnement de 5100 €), c'est pourquoi le Département a lancé en 2016 la nouvelle expérimentation « Cyber Cantal Télémédecine Mobilité » dont l'objectif est de trouver un modèle médico-économique plus pertinent. Cinq établissements se sont portés volontaires pour participer à ce projet : les EHPAD de Maurs, Neussargues, Chaudes-Aigues, Saint-Urcize et le FAM de Saint-Illide. La solution technique mobile de télémédecine a été validée par l'ARS et le GCS SIMPA en septembre 2016 (adaptation du logiciel Covotem sur des tablettes windows). L'installation du matériel et la formation des professionnels de santé étaient programmés pour début 2017.

5- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

5.1 Dans le fonctionnement de la collectivité

Démarches de dématérialisation

La dématérialisation du courrier via le logiciel Elise est désormais effective pour l'ensemble des services du Département. Parallèlement la dématérialisation comptable et budgétaire se poursuit avec la formalisation d'un processus comptable en lien avec la dématérialisation des pièces justificatives et l'intégration de l'obligation de gérer les factures adressées au Département de façon dématérialisée via le logiciel chorus pro. Dans le cadre des marchés publics, l'usage de la facturation électronique doit monter en puissance rapidement (obligatoire d'ici le 1^{er} janvier 2020). D'autres démarches en interne font aussi l'objet d'une dématérialisation, notamment à la DRH (publication des offres d'emploi et de stage en ligne et possibilité pour les candidats de répondre en ligne, évolution du logiciel de gestion des temps et suppression de la feuille de congé papier pour une partie du personnel,...).

Gestion et réduction des déchets

L'accompagnement de la pratique du compostage dans les collèges volontaires (15 établissements engagés aujourd'hui) se poursuit, avec un suivi régulier réalisé par le CPIE et le SYTEC. Le projet initié visant à réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges engageant 5 collèges pilotes a fait l'objet d'un bilan mettant en avant les actions les plus efficaces, afin de guider les autres établissements qui souhaiteraient s'engager dans cette démarche. Un des collèges pilote a réussi à réduire de 25% les quantités gaspillées. Une boîte à outil a également été mise à disposition des collèges pour les aider à développer des actions dans ce domaine, toujours avec l'appui des services du département (Collèges et Environnement).

En matière de recyclage, le travail réalisé sur la gestion des déchets issus de l'activité de la Direction des routes a abouti à la réalisation et la diffusion d'un guide auprès des 22 centres routiers. Le guide a été présenté dans chaque antenne aux chefs d'équipes. Dans la continuité de ce travail, le Parc routier départemental a renouvelé fin 2016 l'organisation de deux sessions de formation à l'attention des agents en partenariat avec ses prestataires de collecte des déchets (Aurillac et Saint Flour). L'entreprise Chimirec doit faire le point en passant dans chaque CRD concernant la collecte des déchets dangereux, et fournir des contenants le cas échéant pour améliorer la collecte de ces déchets.

Commande publique/achats durables

En matière d'achat durable, outre l'intégration de clauses sociales, la collectivité intègre des critères environnementaux dans certains marchés : achat de papier certifié PEFC/FSC, produits d'entretien éco-labellisés demandés dans le cadre du marché d'entretien des locaux, formation éco-conduite demandée aux transporteurs dans les marchés « transport scolaire et lignes régulières ». Dans le domaine de la restauration, les 22 collèges publics du département sont adhérents à la plateforme Agrilocal 15, et sont encouragés par ce biais à commander des produits locaux. Plus globalement, un Comité Achat a validé les grandes orientations de la nouvelle politique Achat de la collectivité qui s'articulent autour de 5 axes, dont la promotion des achats durables et responsables. L'achat de véhicules propres est actuellement à l'étude (véhicules électriques notamment), en cohérence avec la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte.

5.2 Dans les politiques départementales

Plateforme Agrilocal 15

Cet outil opérationnel depuis septembre 2014, vise à favoriser l'utilisation de produits agro-alimentaires locaux dans la restauration collective en encourageant le développement des circuits courts. Des actions d'information et d'animation pour faire connaître la plateforme ont été organisées, avec notamment en avril 2016 la mise en place du salon départemental Agrilocal 15, renouvelé en 2017. Fin 2016, 55 acheteurs étaient inscrits sur le site, et côté fournisseurs on comptait 65 producteurs fermiers et 35 artisans et entreprises du secteur agroalimentaire, proposant plus de 230 produits différents. En 2016, l'activité du site a triplé par rapport à 2015 avec 363 consultations, représentant un volume financier de commande de 57 664 € (13,4 T de produits).

Soutien des démarches de valorisation des productions agricoles

Cette mesure regroupe les aides en faveur des projets collectifs de valorisation des produits agricoles et le développement des circuits courts (22 projets soutenus en 2016 pour un montant de 145 825 €), des démarches interprofessionnelles de valorisation des produits (AOP fromagères du Cantal : engagement de 30 000 €), et une aide aux producteurs pour s'engager dans l'agriculture biologique (43 producteurs concernés pour un engagement de 53 237 € en 2016).

CONCLUSION

Conscient des réalités du territoire et convaincu de sa responsabilité pour un avenir durable, le Conseil départemental du Cantal inscrit pleinement la mise en œuvre de ses compétences obligatoires et de ses politiques volontaristes dans les enjeux et les finalités du développement durable.

Il entend notamment développer une exemplarité dans cette démarche par la mise en œuvre du programme de développement durable, validé par l'Assemblée départementale en juin 2017 s'appliquant à son patrimoine ou à l'activité de ses services.